

# DOSSIER POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MONITEUR D'ARTS MARTIAUX PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

## GUIDE DE PRESENTATION

### PARTIE 2 – DOSSIER VAE

La première partie ou « Partie 1 – Livret de recevabilité » a permis de vérifier que vous remplissiez bien les conditions d'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).  
La seconde partie ou « Partie 2 – Dossier VAE » doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole.

**Cette deuxième partie comporte deux étapes :**

<b>I – Vous devez remplir le tableau d'expériences en relation avec le CQP MAM dans la mention choisie</b>	<b>II – Vous devez décrire en six fiches des tâches que vous avez réalisées pour chacune des fonctions pratiques que vous aurez retenues</b>
<p><b>Cette première étape</b> consiste à répertorier pour chacune de vos expériences salariées, non salariées ou bénévoles, les différentes activités que vous avez exercées dans les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programmation d'un cycle d'enseignement.</li> <li>➤ Expérience technique.</li> <li>➤ Encadrement de différents publics.</li> <li>➤ Organisation et gestion d'une association.</li> <li>➤ Communication et promotion d'une association.</li> </ul>	<p><b>Cette deuxième étape</b> consiste à choisir, analyser et approfondir une expérience dans chacune des fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programmation d'un cycle d'enseignement.</li> <li>➤ Expérience technique.</li> <li>➤ Encadrement de différents publics (1<sup>ère</sup> expérience).</li> <li>➤ Encadrement de différents publics (2<sup>ème</sup> expérience).</li> <li>➤ Organisation et gestion d'une association.</li> <li>➤ Communication et promotion d'une association.</li> </ul>

***Vous pourrez effectuer ces choix en consultant le contenu des épreuves défini sur les fiches référentielles du Répertoire National des Certifications Professionnelles réglementant le CQP MAM.***

## LES FICHES D'ANALYSE

### ANALYSE DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE

**Vous devez choisir dans toute votre expérience, au moins une activité** pour chacune des fonctions dont vous souhaitez faire valider les acquis :

- Un programme ou un cycle d'enseignement.
- Une expérience technique.
- L'encadrement de différents publics (1ère expérience).
- L'encadrement de différents publics (2ème expérience).
- L'organisation ou la gestion d'une association.
- La communication ou la promotion d'une association.

**Vous devez rédiger une analyse des tâches** que vous avez réalisées dans le cadre de ces pratiques en précisant :

- le contexte et en particulier en décrivant l'entreprise ou l'organisme dans lequel vous travaillez ;
- les objectifs poursuivis ;
- les interlocuteurs concernés (collègues, hiérarchie, clients, usagers, partenaires) ;
- le type de responsabilités que vous exercez :
  - a) vous appliquez les instructions qui vous sont données,
  - b) vous avez des objectifs à atteindre et vous êtes contrôlé,
  - c) vous fixez vous-même vos objectifs et vous vous auto-contrôlez.
- votre engagement personnel ;
- les moyens mis à votre disposition, les outils utilisés ;
- les méthodes mises en œuvre ;
- les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter.

Epreuves du CQP	Nombre d'activités à décrire par le candidat	Description des activités en fonction des domaines de compétences définis dans le dossier VAE
UC 1	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description d'un programme ou d'un cycle d'enseignement.</li> <li>• Description d'une activité permettant de repérer des compétences techniques.</li> </ul>
UC 2	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description de deux activités permettant de repérer des compétences pédagogiques sur deux publics différents.</li> </ul>
UC 3	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description d'une activité permettant de repérer des compétences à dominante de gestion, organisation, réglementation.</li> <li>• Description d'une activité de communication et de promotion.</li> </ul>
	1	ENTRETIEN OBLIGATOIRE : article L.335-5 du code de l'éducation

## REFERENTIEL DU JURY

### UC 1 : FICHES 1 & 2

#### **1. Etre capable de mobiliser les connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques dans le cadre de la pratique du judo, jujitsu et des disciplines associées :**

- EC d'identifier les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention.
- EC de comprendre les mécanismes de la contraction musculaire.
- EC d'identifier les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention.
- EC de comprendre les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice.
- EC d'expliquer les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention.
- EC de mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être.
- EC d'énoncer les principales étapes du développement de l'enfant et les précautions d'enseignement qui en découlent.

#### **2. Etre capable de mobiliser les connaissances spécifiques du judo, jujitsu et des disciplines associées :**

- EC de connaître et de mettre en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1<sup>er</sup> dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent.
- EC de connaître et d'expliquer l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.

#### **3. Etre capable de mobiliser les connaissances pédagogiques pour une action d'enseignement :**

- EC de comprendre les étapes de l'apprentissage moteur.
- EC de mobiliser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.

#### **4. Etre capable de concevoir une action d'enseignement en judo, jujitsu et disciplines associées :**

- EC d'identifier les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement.
- EC d'identifier son contexte spécifique.
- EC d'identifier les caractéristiques et les attentes du public concerné.
- EC de mettre en place une progression cohérente dans son action d'enseignement.
- EC de définir des objectifs de séance en lien avec un thème donné.
- EC de prévoir des techniques adaptées aux objectifs de la séance.
- EC de construire un plan de séance cohérent.
- EC d'élaborer un cycle logique de séances.
- EC de construire un programme annuel de séances.
- EC d'adapter la méthodologie au public concerné.
- EC de définir un programme de passage de grade en club.
- EC de prévoir les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

#### **UC 2 : FICHES 3 & 4**

#### **1. Etre capable d'encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'enseignement :**

- EC de donner des consignes en étant vu, entendu et compris de tous.
- EC d'adapter la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public.
- EC d'évaluer techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève.
- EC de corriger la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants.
- EC d'illustrer l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement en démontrant et en commentant.
- EC de transmettre la terminologie de sa mention.
- EC d'explicitier les normes réglementaires et techniques propres à la mention.
- EC d'animer un cours avec différents matériels pédagogiques.
- EC de transmettre l'étiquette et les valeurs spécifiques de sa mention.
- EC de transmettre des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant.
- EC d'adapter son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné.
- EC de connaître les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant.
- EC d'évaluer son action d'enseignement.
- EC de mener une action éducative spécifique dans sa mention.
- EC d'intervenir dans les situations courantes d'incidents bénins (saignement de nez, choc...).
- EC de faire appel aux secours après avoir évalué la gravité de la situation accidentelle et assuré la sécurité du collectif présent.

**2. Etre capable de préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades et à un premier niveau de compétition de mobiliser les connaissances spécifiques du judo, jujitsu et des disciplines associées :**

- EC de décrire le règlement particulier des épreuves préparées.
- EC de décrire les modalités d'inscription aux épreuves.
- EC de décrire les différentes périodes de travail.
- EC de définir les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées.
- EC de donner des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation.
- EC de faire un bilan des prestations des candidats après l'examen.

**3. Etre capable de faire preuve de la maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques :**

- EC de réaliser les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 1er dan ou grade équivalent validé par la CSGDE.
- EC d'analyser les techniques présentées et les fondamentaux de la mention.
- EC d'utiliser les différents procédés traditionnels d'entraînement.
- EC de préciser les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.

**UC 3 : FICHES 5 & 6**

**1. Etre capable de comprendre le fonctionnement associatif de la structure employeur :**

- EC de participer à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901.
- EC de comprendre la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association.
- EC de connaître la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention.
- EC de connaître les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP Moniteur d'Arts Martiaux dans un club.
- EC de faire respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
- EC d'apprécier la conduite à tenir en cas d'accident (évaluation de la gravité, appel des secours et évacuation en cas de besoin).

**2. Etre capable de comprendre les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires :**

- EC d'identifier les principaux partenaires de la structure employeur (fédération et organes déconcentrés), ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.).
- EC de comprendre le fonctionnement et les missions des différents partenaires du club.
- EC d'identifier les relations entre le club et ses partenaires.

**3. Etre capable de participer aux actions de promotion et de développement d'un club :**

- EC de connaître et d'utiliser les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'un club.